

MOT DE LA MAIRESSE

Chers.es macaziens.nes,

La réception du compte de taxes fut toute une surprise pour plusieurs d'entre vous. La municipalité n'a aucun pouvoir de modifier ou d'intervenir auprès de la MRC afin de revoir les évaluations de nos citoyens.

L'ajustement du taux de taxes pour tenter de palier à cette hausse de la valeur foncière a été abordée. Le conseil s'est questionné à ce sujet et la décision de maintenir le même taux de taxes cette année est une mesure de précaution. Certains dossiers requièrent de votre conseil la prudence. En premier lieu, une demande de révision au Tribunal administratif du Québec qui date de quelques années et pour laquelle nous nous attendons à ce qu'une décision soit rendue en 2020. Si cette décision est en faveur du citoyen, l'ajustement à la baisse de la valeur foncière est à la hauteur de milliers de dollars ce qui entraînerait un important déboursé. Aussi, les différentes quotes-parts que nous devons payer aux différents organismes sont établis à partir du montant du rôle d'évaluation déposé pour l'année 2020. Même si celui-ci diminuait au cours de l'année à la suite des décisions des révisions, nos quotes-parts n'en seraient pas diminuées pour autant.

Plusieurs d'entre vous, et particulièrement ceux qui ont pu bénéficier du tarif réduit de 35\$ par mois de Communautel, sont mécontents que ce service soit interrompu à l'arrivée de l'offre de la CTAL. Pourquoi la municipalité laisse tomber Communautel? Tout simplement pour rétablir l'équité envers tous nos citoyens. Pendant qu'une partie de nos taxes municipales payaient des frais inhérents au service de Communautel pour une centaine de personnes, le reste de la population payait le gros prix avec un concurrent.

Les employés.es de la Municipalité et les élus.es ont reçu plusieurs appels de citoyens concernant le déploiement de la fibre optique. Nous avons entendu toutes sortes de rumeurs, la plupart dénigrant le réseau de la MRC et les futurs services de la CTAL. Sachez que le "fil" de la MRC lui appartient et aucun fournisseur privé ne peut l'utiliser autre que la CTAL; la MRC n'utilisera pas le "fil" d'un entrepreneur privé; le lac Chaud n'est aucunement réservé à une entreprise privée puisque le réseau de la MRC sera déployé et offert à tous les citoyens. C'est une grande fierté pour la région de se doter d'un service de très grande qualité à des coûts abordables. Collectivement, puisque cela nous appartient, nous pouvons être fiers de ces infrastructures et d'offrir ces services.

Je vous invite à la prochaine séance du conseil qui se tiendra lundi le 9 mars à 19h. Les membres du conseil vous y accueillent dès 18h30. Au plaisir de vous y rencontrer.

Céline Beauregard, mairesse



Crédit photo Céline Maréchal

SOMMAIRE :

.Mot de la mairesse	1
.Faits saillants du conseil	2
.Précisions valeur foncière	3
.Voirie	4
.Urbanisme	5
.Loisirs	6-7
.Cuisine collective	8
.Bibliothèque	9
.Précisions fibre optique	10
.RCER	11
.Calendrier des événements	12



CONTACTEZ-NOUS:

Tél. : 819.275.2077

Fax : 819.275.3429

Courriel: info@munilamacaza.ca

URGENCE de voirie : 819.278.5074

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 17h

Mercredi : 15h à 19h

Jeudi : 12h à 17h

Samedi : 9h à 12h



Heures d'ouverture écocentre

FERMÉ JUSQU'AU PRINTEMPS 2020

FAITS SAILLANTS DU CONSEIL - 2020

- Le conseil a adopté le règlement 2020-152 relatif au traitement des élus en lien, notamment, avec les modifications apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux.
- Le conseil a confirmé son engagement pour la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local - mesures particulières - Volet accélération des investissements sur le réseau routier local et redressement des infrastructures routières locales.
- Les élus.es ont mandaté Rémy Fleurant-Lepage pour représenter la municipalité dans ses transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.
- Le conseil a entériné l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale pour la Vallée de la Rouge en collaboration avec les municipalités de Lac Saguay, Nominingue et Rivière-Rouge.
- Les élus.es ont approuvé une dépense en lien avec les formations en 2020 pour l'équipe de direction et l'adhésion de celle-ci à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec.
- Les membres du conseil ont résolu d'ouvrir un compte à la Caisse Desjardins de la Rouge.
- Le conseil a résolu d'obtenir un permis de voirie pour exécuter, au besoin, des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports.
- Les élus.es ont approuvé une aide financière au Club de motoneige Franc Nord et ont demandé à l'organisme d'améliorer et bonifier la signalisation pour les motoneigistes afin de s'assurer que ceux-ci ne sortent pas des sentiers.
- Le conseil a appuyé un projet de transport aérien régional à partir de l'Aéroport international La Macaza-Mont-Tremblant. Ce projet vise la mise en place de routes aériennes depuis cet aéroport vers diverses régions du Québec ainsi que des liaisons depuis l'Ontario et la région de New-York.
- Les élus.es ont approuvé l'achat de billets pour le souper-bénéfice de la Fondation CHDL-CRHV.
- Le conseil a procédé à la création d'un poste de coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement et ont procédé à l'embauche de Timothé Breton pour ce poste.
- Les élus.es ont résolu de procéder à l'achat et l'installation d'une génératrice au garage municipal dans le cadre du plan de sécurité civile.
- Le conseil a autorisé Laurent Bourgie à agir au nom de la Municipalité dans le cadre d'une demande de subvention au Programme pêche en herbe de la FFQ et au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du MFFP pour la fête de la pêche.

Caroline Dupuis
Directrice générale adjointe

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site Web de la Municipalité.

Précisions en lien avec la valeur foncière de votre propriété

Suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière par la MRC d'Antoine-Labelle, la Municipalité de La Macaza reçoit un grand nombre de questions en lien avec l'évaluation de la valeur des propriétés. Voici donc quelques informations pertinentes à ce sujet:

- L'évaluation de la valeur des propriétés à La Macaza est effectuée par le service d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle;
- L'évaluation de la valeur de votre propriété est utilisée par la Municipalité de La Macaza afin de déterminer le montant de votre compte de taxes municipales;
- Le service d'évaluation de la MRC se base sur plusieurs critères afin de déterminer la valeur de votre propriété. Parmi ces critères, notons le prix de vente des propriétés comparables dans votre secteur lors de transactions immobilières et la valeur des rénovations que vous avez effectuées sur votre propriété au cours des dernières années.

Si vous êtes d'avis que l'évaluation de la valeur de votre propriété ne reflète pas la réalité, vous avez l'opportunité de la contester en vous adressant à la MRC d'Antoine-Labelle. Pour de plus amples informations concernant cette démarche veuillez consulter le site web suivant: <https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/revision-evaluation> ou communiquez avec le service d'évaluation de la MRC à l'adresse courriel evaluation@mrc-antoine-labelle.qc.ca ou par téléphone au 819.623.3485.

SUBVENTION POTENTIELLE RELATIVE À UNE HAUSSE DE TAXES MUNICIPALES

Lors de l'envoi postal des comptes de taxes municipales, 199 macaziens ont également reçu une lettre intitulée *Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales* en lien avec la *Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales*.

Cette lettre est générée automatiquement par le système comptable de la Municipalité. Elle est générée spécifiquement pour les contribuables qui ont une hausse significative de taxes foncières en lien avec la hausse de l'évaluation de leur propriété. Afin d'être admissibles à cette subvention du gouvernement québécois, les demandeurs doivent respecter certaines conditions. Ils doivent notamment :

- Résider au Québec au 31 décembre 2019
- Avoir 65 ans ou plus
- Être propriétaire de leur résidence depuis au moins 15 ans
- Avoir un revenu familial inférieur à 52 600\$ en 2019

Pour obtenir de plus amples informations au sujet de cette subvention, veuillez communiquer avec Revenu Québec par téléphone au :

514 864.6299 (région de Montréal)

1 800 267.6299 (sans frais au Canada et aux États-Unis)

Vous pouvez également consulter la page web suivante à ce sujet: <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/subvention-pour-aines-relative-a-une-hausse-de-taxes-municipales/>

Étienne Gougoux, directeur général

819-275-2077 poste 30 ou par courriel : dirgen@munilamacaza.ca

VOIRIE

J'aimerais remercier les citoyens qui nous contactent que ce soit pour signaler une irrégularité, pour un remerciement ou pour une plainte concernant les chemins, ces appels sont toujours une aide à l'amélioration du réseau routier et nous permettent de le rendre plus sécuritaire pour vos déplacements. Vous êtes les yeux sur le territoire donc n'hésitez pas à nous partager ce que vous voyez!

Le printemps approche et nous nous préparons aux travaux de déglacage de ponceaux et nous sommes prêts à faire face aux inondations, si le scénario de 2019 se répète. Par ailleurs, plusieurs fossés ont besoin de réfections afin d'empêcher l'érosion dans les entrées charretières et les lacs. Ces travaux sont prévus majoritairement dans le secteur du lac Chaud. Je tiens à souligner que toute l'équipe de la voirie a suivi, en septembre 2019, une formation sur la gestion environnementale des fossés et le contrôle de l'érosion.

La Municipalité de La Macaza a fait l'achat d'un système de gestion de carburant automatisé qui sera installé au garage municipal sous peu. Ce système servira, entre autres, à faire un suivi efficace de la consommation des nouveaux camions de la RCER et ceux du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge qui sont stationnés au garage municipal. De plus, le système génère des rapports détaillés permettant de mieux administrer le budget attribué au carburant en plus d'offrir une sécurité supplémentaire contre les vols.

Finalement, voici quelques statistiques hivernales en date du 18 février 2020; il y a eu 81 sorties de déneigement et d'épandage et 3779 tonnes d'abrasifs ont été utilisés. Rappelons que c'est 67,64 km de routes (municipales et MTQ) que nous devons entretenir et 21,26 km sont donnés à contrat pour le secteur du lac Caché.

N'hésitez pas à me contacter au 819.278.5074, il me fera plaisir de vous répondre.

Rémy Fleurant-Lepage

Contremaître des travaux publics



Un chantier routier majeur à venir en 2020

Dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, la Municipalité de La Macaza a déposé en 2019, en collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle, une demande d'aide financière pour la réfection de la portion municipale du chemin de l'Aéroport sur une longueur de près de 1,4 km.

Le projet évalué à 528 612,06\$ par le service d'ingénierie de la MRC comprend la réfection complète de la chaussée et la création de deux accotements pavés d'une largeur d'un mètre chacun afin d'augmenter la sécurité des usagers de la route et de favoriser une meilleure cohabitation entre ceux-ci (cyclistes, automobiliste et piétons).

Ce projet a été jugé admissible, par le ministère des Transports du Québec, à une aide financière au Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale. Ainsi, la municipalité recevra une aide financière qui couvrira 90% des coûts du projet. Un appel d'offres sera lancé au cours des prochaines semaines en vue d'une réalisation rapide des travaux au cours de l'été 2020.

URBANISME ET FONCTION DES OFFICIERS MUNICIPAUX; LIBERTÉ COLLECTIVE VERSUS LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Il n'est jamais plaisant de se faire imposer des limitations, de se faire refuser un projet ou encore de recevoir un avis d'infraction ou une amende, surtout lorsqu'on est chez soi. Après tout, un propriétaire « possède » son terrain et par définition devrait pouvoir en jouir comme il le veut. Ce faisant, les officiers municipaux « *viennent se mêler de ce qui ne leur regarde pas* », et donc, ils limitent les libertés individuelles. Cette situation fait en sorte qu'ils sont parfois mal reçus par certains citoyens.

Cette vision des choses est simpliste, car elle ne prend pas en compte **LES LIBERTÉS COLLECTIVES**. Autrement dit, c'est une vision individualiste, or l'humain est un être social et vit en communauté. « *La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.* » Trop de liberté individuelle peut brimer la liberté collective. C'est pourquoi toutes les sociétés humaines se sont munies de règles à respecter, édictant la limite entre les libertés individuelles et collectives.

En matière d'environnement ces limites empêchent, entre autres, votre voisin de déverser ses eaux usées dans le lac dans lequel vous vous baignez. En urbanisme, ces limites empêchent que votre voisin transforme sa résidence en boîte de nuit, ou encore qu'il construise un bâtiment de cinq étages à proximité de votre chalet.

Le rôle des officiers municipaux est donc de protéger les libertés collectives. Pour ce faire, ils sont munis d'un pouvoir exécutif, ils appliquent simplement la réglementation. Il est à noter qu'ils ne sont pas munis d'un pouvoir discrétionnaire ou législatif, seul le conseil municipal a ces pouvoirs.

La réglementation n'est pas parfaite et évolue constamment, ce qui peut causer préjudice. C'est pourquoi il est possible dans certaines situations de demander à déroger à la réglementation en vigueur, via une demande de dérogation mineure, qui devra passer par un processus de consultation et une résolution du conseil. Si la dérogation demandée est majeure, c'est tout de même possible de faire changer la réglementation, car la réglementation c'est NOUS collectivement qui la décidons. Nous sommes dans une démocratie. Qui plus est, les municipalités sont des gouvernements de proximité. Il est facile de se faire entendre et de faire évoluer les règles que l'on décide ensemble de s'imposer! Tous les citoyens peuvent se faire entendre dans les séances du conseil municipal.

Parfois, ce n'est pas une lacune de la réglementation qui cause préjudice, mais une erreur d'un officier municipal. Il est parfois difficile pour ceux-ci de faire l'application de règlements théoriques sur la réalité du terrain. Surtout considérant la complexité grandissante de la réglementation provinciale et municipale. Les officiers sont humains et font des erreurs, c'est pourquoi vous avez le droit de contester toute décision (constat d'infraction, permis refusé, etc.) à la cour municipale.

En conclusion, nous vivons en communauté, nous nous imposons des règles communes, ces règles peuvent être changées et les erreurs dans leurs applications peuvent être contestées.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter, il me fera plaisir de vous répondre.

Timothé Breton

Coordonnateur du service d'urbanisme et d'environnement

819.272.2077 poste 29 ou par courriel : urba1@munilamacaza.ca



Journée plein air familiale

Samedi 7 mars 2020 à l'hôtel de ville La Macaza - 53, rue des Pionniers

10h à 16h Activités extérieures gratuites



glissade, patin libre, raquette,
ballon balais amical,
partie de hockey intergénération
musique, jeux...



12h00 Hot dogs sur BBQ (\$)

17h00 Souper spaghetti bénéfice au profit
de l'Association du Lac Macaza
15\$ prévente, 20\$ à la porte,
10\$ enfants moins de 12 ans.

19h00 Soirée dansante (gratuit) avec
2 chansonniers et DJ en soirée
animation, danse en ligne, jeux...
plaisir assuré!



*Permis d'alcool

Organisée par l'Association du Lac Macaza en collaboration avec le service des loisirs de la municipalité.

Infos : 819-275-2077 poste 21 loisirs@munilamacaza.ca.



CHORALE *Harmonie* de la Vallée de la Rouge

Mercredi 22 avril 19h30

Salle Alice-Rapatel-Dubuc

53, rue des Pionniers

**47 choristes et 4 musiciens, dirigés
par Mme Claudine Millaire**





GAGNEZ-CE VTT

Seulement 2500 billets en vente

10\$



CONSTANTINEAU

TIRAGE LE 27 JUIN

Lors de la Fête Nationale de la Rouge
AU STADE DE BALLE - MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Billets en vente au bureau municipal au 53 rue des Pionniers

CONCOURS PHOTOS 2020

Le concours photos s'adresse à tous les photographes résidents ou villégiateurs de tous âges, débutant ou professionnel et sont invités à soumettre leurs plus belles **PHOTOS D'ANIMAUX DOMESTIQUES OU SAUVAGES** en format paysage (horizontal).

Le concours offre aux participants la chance de voir leurs photographies publiées et leur nom mentionné dans l'une des pages du prochain calendrier, du prochain bulletin municipal ou sur le site Web ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité.

Le concours se termine fin septembre 2020 et les photos seront exposées à l'hôtel de ville du 1er au 31 octobre 2020.

Vous pouvez soumettre jusqu'à quatre (4) photos à :

loisirs@munilamacaza.ca
ou directement au bureau municipal.



LE TERRITOIRE DE LA MACAZA VOUS INTERPELLE?

PARTICIPEZ AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME!

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le CCU est un groupe de travail composé de deux membres du conseil municipal et de trois citoyens pour guider, orienter et soutenir son action en matière d'urbanisme. La durée du mandat de chaque membre citoyen est de deux ans et est renouvelable. Habituellement, lors d'un mandat les membres du CCU assistent à une rencontre mensuelle.

Les recommandations et les avis du CCU permettent au conseil municipal de profiter de la contribution d'élus et de citoyens, lesquels peuvent faire valoir leur expérience de vie dans la municipalité et leurs préoccupations particulières pour l'aménagement de leur territoire. La mise sur pied d'un CCU permet donc de rapprocher les citoyens aux questions d'urbanisme. Le conseil municipal peut attribuer à ce comité des pouvoirs d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction.

Bien que le CCU soit fondamentalement un organisme à caractère consultatif et non décisionnel, il joue néanmoins un rôle indéniable dans la mission de planification et d'administration du territoire municipal. Les membres et les officiers du comité sont nommés par résolution du conseil de la municipalité. Le conseil peut également adjoindre au comité le coordonnateur du service de l'urbanisme et de l'environnement.

Les citoyens intéressés à poser leur candidature pour siéger au CCU peuvent contacter Timothé Breton, coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en appelant au 819.275.2077 poste 29 ou par courriel au urba1@munilamacaza.ca.



Cette année pour la St-Valentin, la cuisine collective de La Macaza a choisie de vous préparer de délicieux gratins dauphinois jambon poireaux et de succulents fondant choco-carottes. C'est dix bénévoles qui on mis la main à la pâte pour l'occasion. Toute la nourriture préparée avec attention a trouvé preneur! C'est 120 gratins et 92 douzaines de fondants qui ont été vendus! Nous espérons que ces petits plats prêt à manger vous ont permis de profiter d'un peu plus de temps en famille.

Melissa Barkley

Coordonnatrice de la cuisine collective de La Macaza

Suivez-vous sur notre page [Facebook](#) pour connaître nos prochains événements!

En achetant les repas de la cuisine collective, vous profitez de repas santé fait maison à coût modique et offert près de chez vous et, surtout, vous permettez également à la cuisine collective de s'autofinancer.

Tous les membres bénévoles vous sont infiniment reconnaissants!



JOIGNEZ-VOUS AU CLUB DE SCRABBLE DE LA MACAZA!



Vous êtes passionnés des «jeux de mots»?

Vous avez envie de faire travailler votre cerveau de façon ludique et conviviale?

Le tout sur un fond de compétition amicale, bien entendu...



Notre CLUB DE SCRABBLE n'attend que vous!

QUAND? Tous les mercredis,
15h.

DÉBUT? 4 mars 2020

OÙ? À votre biblio!

Que vous soyez débutant ou expert,
inscrivez-vous au 819.275.2077 poste
26, ou par courriel au
biblio@munilamacaza.ca.

Le plus dur, c'est de faire le premier pas pour se rendre au club!!

LE SCRABBLE est un jeu
très ludique qui demande
mémoire, réflexion et
concentration. Il
développe le sens de
l'orthographe, du calcul et
de la combinatoire.

CONCOURS - Souhait d'anniversaire

Votre anniversaire ou celui d'un de vos proches arrive bientôt? Faites-le nous savoir! Chaque mois, nous soulignerons cet événement dans le bulletin et parmi les vœux d'anniversaire reçus, nous effectuerons un tirage au sort. Le gagnant recevra deux prix offerts par des commerçants locaux! Pour participer, remplissez le coupon de participation, envoyez-le par la poste ou déposez-le au bureau municipal. Les participations peuvent être envoyées par courriel à info@munilamacaza.ca. Il est important d'avoir le prénom et le nom de la personne, son adresse complète, son numéro de téléphone et la date de sa fête.



**GAGNANTE
FÉVRIER**

Ariel Émond

FÊTES FÉVRIER

Richard Florence	18 février
Francis Chartrand	24 février
Ariel Émond	25 février

Coupon de participation

INFORMATIONS SUR LA PERSONNE FÊTÉE

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse complète: _____

Date d'anniversaire: _____

Merci à nos commanditaires!

Dépanneur & Resto-bar La Macaza
314, chemin de L'Aéroport
La Macaza (QC) J0T 1R0
819 275-5158

boulangerie-riviere-rouge.com

Boulangerie artisanale

Pains - Pâtisseries
Tartes - Pizzas
Brioche - Croissants
Pâtés maison
Gâteaux et plus

Sandwichs faits
maison sur pain
frais ou croissant

Boulangerie
Rivière Rouge

489, rue de la Madone, Mont-Laurier
1271, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge

819 616-3787
819 275-3787

PRÉCISIONS SUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE

CONSTRUCTION du réseau internet haute vitesse (IHV)

La MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) est l'organisation publique désignée par les 17 municipalités qui la composent afin de déployer un réseau de fibre optique desservant les bâtiments du territoire dont évidemment le secteur de La Macaza. La MRCAL est responsable de la construction du réseau et de son entretien futur puisqu'elle en sera la propriétaire. Le réseau de fibres optiques sera majoritairement aérien et nécessite donc l'autorisation des compagnies gestionnaires des structures de soutènement (poteaux). Le projet vise la desserte de près de 900 bâtiments ou terrains vacants sur le territoire de La Macaza.

Actuellement, la fibre est déployée sur le chemin de l'Aéroport et le chemin du Rang Double. Ces bâtiments devraient être aptes à capter le signal optique au cours du mois d'avril prochain pour **les gens qui en feront la demande auprès de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL)**. En ce qui concerne les prochains secteurs, **il est toutefois difficile de confirmer l'échéancier puisque celui-ci dépend des délais d'obtention des permis** ou encore des délais requis pour la mise à niveau de diverses structures, travaux exigés par les compagnies responsables (Bell Canada ou Hydro-Québec). Une lettre personnalisée sera acheminée à chaque propriétaire de bâtiments quelques semaines avant l'installation de la fibre sur la voie publique et l'installation d'un fil de service (branchement) reliant le réseau au bâtiment, sans frais et sans obligation de s'abonner aux services offerts par la CTAL.

Le financement de la construction du réseau est assuré par certains programmes de subvention gouvernementaux et par un règlement d'emprunt dont le remboursement se fait par l'imposition d'une taxe annuelle de 103\$ par bâtiment et de 30\$ par terrain vacant contigu au réseau.

EXPLOITATION du réseau internet haute vitesse (IHV)

La MRC d'Antoine-Labelle a confié l'exploitation du réseau à la CTAL qui a été créée dans le but d'offrir aux abonnés des services selon différents forfaits proposés à des coûts avantageux pour l'Internet haute vitesse, la téléphonie et la télévision.

Les frais d'exploitation du réseau comprennent, entre autres les loyers d'attache aux poteaux, seront financés par les abonnements des usagers. **Seule la construction de l'infrastructure est financée par le règlement d'emprunt municipal.**

L'information concernant les forfaits d'abonnement sont disponibles au www.ctal.ca ou par téléphone au 819 623.2825.



SOYEZ PRÊTS

CHANGEMENT DANS L'HORAIRE DES COLLECTES SÉLECTIVES À PARTIR DU MOIS D'AVRIL

Prochaines dates importantes

Mardi 31 mars 2020 : collecte **spéciale de transition** des bacs **noirs**

Mercredi 8 avril 2020 : collecte régulière des bacs **verts**, collecte aux deux semaines par la suite

Lundi 13 avril 2020 : collecte régulière des bacs **bruns**, collecte aux deux semaines par la suite (à toutes les semaines du 11 mai au 12 octobre)

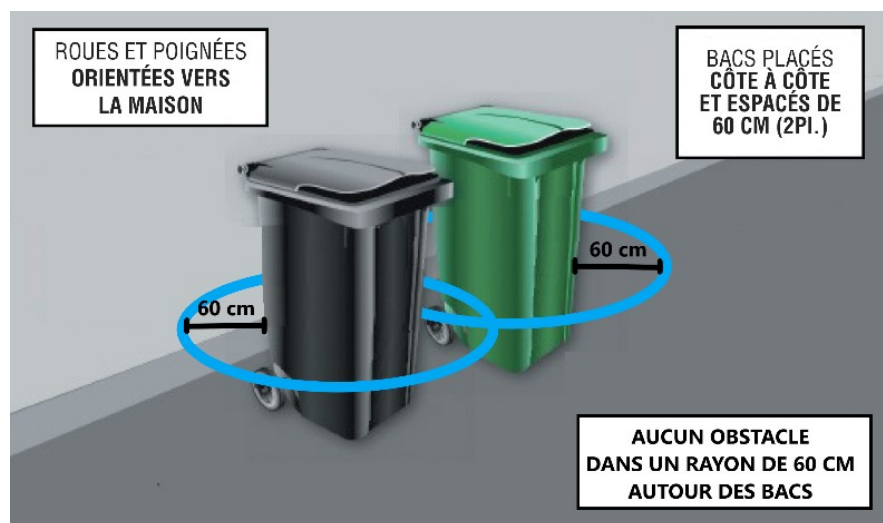
Mercredi 22 avril 2020 : collecte régulière des bacs **noirs**, collecte aux quatre semaines par la suite

À PARTIR DU 31 MARS

CHANGEMENT DANS LE
POSITIONNEMENT DES BACS EN
BORDURE DU CHEMIN

POIGNÉES ET ROUES VERS LA MAISON

VEUILLEZ PORTER UNE
ATTENTION PARTICULIÈRE SUR
LA DISTANCE DE **60 CM** À
RESPECTER ENTRE LES BACS ET
AVEC TOUS AUTRES OBSTACLES



Tous les détails des collectes sont disponibles sur le site de la RCER au www.rcer.ca.

Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez contacter André Séguin de la RCER par courriel à info@rcer.ca ou par téléphone au 819 275-2077 poste 27

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

MARS 2020

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 Assemblée générale annuelle de la Maison de la culture de La Macaza—13h	2 	3	4	5 Macaziens.nes Actifs.ves - 10h 	6	7  Journée Plein air familiale Souper bénéfice Association du Lac Macaza (ALM)
Semaine de relâche scolaire						
8  On avance l'heure et n'oubliez pas de vérifiez vos piles!	9 Séance ordinaire du conseil municipal 19h	10 Club tricoté serré-9h  Séance conseil d'agglomération à Rivière-Rouge 19h 	11	12 Macaziens.nes Actifs.ves - 10h 	13	14
15	16 	17 Club tricoté serré-9h  	18	19 Macaziens.nes Actifs.ves - 10h  Dîner des Joyeux Aînés Macaziens	20	21
22	23	24 Club tricoté serré-9h  	25	26 Macaziens.nes Actifs.ves - 10h 	27 1 ^{er} échéance de paiement de taxes	28
29	30 	31 Club tricoté serré-9h  Collecte spéciale de transition 				

LES JOYEUX AÎNÉS MACAZIENS

Calendrier du mois de MARS 2020

Cartes du lundi : 2-9-16-23-30 à 13h

Activités du jeudi : 5-12-19-26 à 13h

Billard: jeudi à 13h

Dîner PIZZA jeudi 19 mars –thème :
« Vive les sucres » (macaron feuille d'érable)

Abonnez-vous à la page Facebook de la Municipalité!



Prochaine parution : Avril 2020

Ne manquez aucune information!
Inscrivez-vous à notre liste d'envoi par courriel.
Écrivez-nous à: info@munilamacaza.ca